



# Grant Thornton

An instinct for growth™

Aux actionnaires de

Solutions 30 S.E.  
6, rue Dicks,  
L-1417 Luxembourg

Grant Thornton Lux Audit S.A.  
89A, Pafbruch  
L-8308 Capellen (Luxembourg)  
T +352 40 12 99 1  
F +352 40 05 98  
[www.grantthornton.lu](http://www.grantthornton.lu)

## **RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

### **Rapport sur les comptes consolidés**

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 mai 2013, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joint de Solutions 30 S.E. comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013 ainsi que le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité du Directoire dans l'établissement et la présentation des comptes consolidés**

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilité du Réviseur d'Entreprises Agréé**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises Agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'Entreprises Agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à

l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Solutions 30 S.E. au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes consolidés en vigueur au Luxembourg.

### **Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires**

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Directoire, est en concordance avec les comptes consolidés.

### **Autres sujets**

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été audités par un autre auditeur et ont fait l'objet d'une opinion non modifiée.

Luxembourg, le 30 avril, 2014



Hugues WANGEN  
Réviseur d'Entreprises Agréé  
Grant Thornton Lux Audit S.A.